



**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL**  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705  
Télec. : 418 673-7205

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE**  
449, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705  
Télec. : 418 544-1081

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 11 décembre 2018, à 19 h, au chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis, a adopté le Règlement numéro 18-401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement numéro 16-350.

Ce règlement détermine les règles de contrôle et de suivi budgétaires, les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires ainsi que les règles de détermination du pouvoir de dépenser afin d'assurer le bon déroulement des activités municipales de la MRC.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0 durant les heures de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. L'avis public peut également être consulté sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay au [www.mrc-fjord.qc.ca](http://www.mrc-fjord.qc.ca).

Donné à Saint-Honoré, ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

Christine Dufour  
Secrétaire-trésorière et directrice générale